

in:fo

Edito > p. 1

Politique de formation

- Un nouveau dispositif pour encourager les formations expérimentales et innovantes > p. 1 et 2

Atelier régional

- Développer la formation en Limousin
Un atelier pour lancer des pistes d'actions > p. 2 et 3

Règles et procédures

- Un guide de gestion des cofinancements européens gérés par VIVEA > p. 4
- De nouvelles procédures pour permettre aux agriculteurs de s'inscrire en ligne aux formations individuelles et collectives > p. 5

Exemple de formation

- Être acteur de son avenir professionnel > p. 6

Communication

- Un espace documentaire sur www.vivea.fr > p. 6 et 7

Brèves

- Remplacement > p. 6
- Taux d'annulation, Formations PAC, Politique de qualité. > p. 7

Développer l'accès à la formation

Jean-Jacques Loussouarn, directeur général de VIVEA

> Faire un diagnostic

Depuis la fin de l'année 2004, des états des lieux des enjeux de l'agriculture, des besoins en compétences, du potentiel de formation et de financement, ont été lancés par les comités territoriaux et les équipes techniques de VIVEA. Cette année, chaque région disposera d'un plan d'action et d'un plan de financement précisant ce que VIVEA peut faire avec ses partenaires pour dynamiser la formation. Il s'agit pour VIVEA de développer l'accès à la formation et d'encourager les dispositifs de formation adaptés aux besoins en compétences des agriculteurs. Ces études sont mises à la disposition de tous dans le nouvel espace documentaire de notre site internet.

> Développer le volume de formation

C'est dans le cadre de ces plans de développement que quinze conventions ont déjà été signées avec des conseils régionaux mais aussi les DRTEFP pour une demande de concours de Fonds européens. Nous allons diffuser un guide de gestion des cofinancements européens afin de faciliter vos démarches.

> Encourager l'innovation

Dans le même temps, le Conseil d'administration a souhaité mettre en place un nouveau dispositif régional afin d'encourager les formations innovantes et expérimentales. Celui-ci doit permettre aux comités régionaux de disposer d'un levier pour développer la formation et mettre en œuvre leurs orientations et priorités avec une approche adaptée au contexte territorial.

> Faciliter l'accès à la formation

Depuis 2005, une partie de nos circuits a été dématérialisée, nous avons souhaité aller plus loin en permettant à nos contributeurs de s'inscrire en ligne aux formations et en simplifiant la gestion des formations individuelles. Ces nouveautés, qui prendront effet à partir de la fin de l'année, entraînent des modifications des procédures pour les organismes de formation, elles vont aussi vous permettre de recruter des stagiaires plus facilement.

Un nouveau mémento va être mis à votre disposition, vous pourrez être avertis immédiatement en vous abonnant à notre lettre d'information électronique mensuelle : <http://www.vivea.fr/Pages/ListeInformations/inscription.aspx>

politique de formation

Un nouveau dispositif pour encourager les formations expérimentales et innovantes

Les membres du Conseil d'administration de VIVEA ont souhaité donner aux comités régionaux des moyens financiers et techniques complémentaires pour impulser ou expérimenter des dispositifs de formation à travers la mise en place d'un nouveau dispositif : les AFIR (Actions de formation d'intérêt régional).

> Pourquoi les AFIR ?

Les actions innovantes et expérimentales financées dans le cadre des AFIR doivent permettre aux comités régionaux de disposer d'un levier pour développer la formation et mettre en œuvre leurs orientations et priorités

avec une approche adaptée au contexte territorial. Les comités sont désormais dotés d'un nouvel outil, ils vont pouvoir financer des expérimentations formation à travers le lancement d'appels à intentions ou à propositions ou la prise en compte de projets particulièrement innovants. Alors que le niveau de prise en charge sera plus élevé, les AFIR permettront de financer en partie l'investissement nécessaire à la conception et l'évaluation d'un dispositif : jusqu'à 50 % des coûts d'ingénierie. VIVEA pourra accompagner les organismes dans l'élaboration des actions de formation sous forme d'appui individuel ou collectif à l'élaboration des projets.

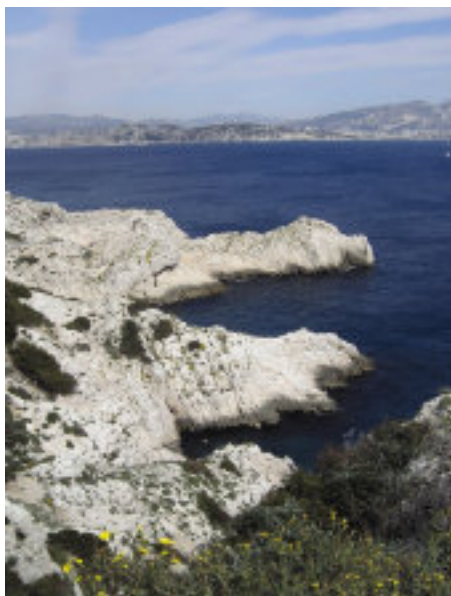
(suite de la page 1)

> Encourager les formations expérimentales

Pour être financées dans le cadre des AFIR, les actions de formation doivent répondre à cinq critères.

Il est tout d'abord important que l'action soit en adéquation avec les orientations et priorités du comité régional et soit intégrée au plan de développement territorial. Il faut ensuite que le dispositif soit innovant – par rapport à l'existant – soit du point de vue du thème de formation développé, soit du point de vue du dispositif de formation mis en œuvre, soit du point de vue du public touché. Les formations doivent être expérimentales, c'est-à-dire faire l'objet d'une véritable démarche de conception, de test et d'évaluation. À l'issue du projet, les actions doivent aussi pouvoir être étendues à un public plus large dans la région concernée et prévoir des modalités spécifiques de démultiplication.

Les crédits d'engagement 2006 pour les AFIR sont de 235 000 € pour la France entière, les comités régionaux disposent ainsi de moyens financiers supplémentaires qui pourront atteindre 30 000 € par comité.



Pour disposer de cette enveloppe, soit le comité lance un appel à intentions – ou à propositions –, soit il est saisi d'une demande par un organisme de formation. Le déblocage de l'enveloppe est ensuite soumis à l'agrément et à l'accord de la direction générale de VIVEA.

> Une première AFIR en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis 2002, les actions de formation permettant l'implication

des agriculteurs dans leurs territoires ont été jugées prioritaires par le comité régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Ce travail s'inscrit dans l'axe 1 du Plan stratégique triennal « VIVEA encouragera les actions qui permettront à ses contributeurs de développer leur capacité à mobiliser les acteurs de leurs territoires sur leurs projets et à participer à des partenariats locaux les concernant. » et se situe dans le cadre de la

mise en œuvre du plan de développement de la formation dans la région.

Peu d'actions de formation étant proposées aux agriculteurs de la région sur ce thème, le comité a souhaité impulser une nouvelle dynamique en impliquant en 2004 les élus des organisations professionnelles agricoles régionales : les priorités ont été présentées et validées. Un groupe de travail composé des conseillers et animateurs de différentes structures –

les CIVAM, la FRSEA, la chambre régionale, la FRGEDA et les JA – s'est mis en place. En 2005, le comité a commandé une étude à Trame.

Au début de l'année 2006, le comité a décidé de lancer un appel à intentions intitulé « Implication des agriculteurs dans les dynamiques territoriales en région PACA » dans le cadre des AFIR. Cet appel à intentions est destiné aux organismes de formation, aux prescripteurs potentiels et aux collectivités territoriales qui souhaitent s'investir sur cette thématique. Cette démarche particulière va permettre à VIVEA d'accompagner les porteurs de projets dans la construction de dispositifs de formation innovants, en partenariat. Douze projets ont été retenus, ils sont actuellement en phase d'accompagnement par VIVEA. Durant cette phase, un appui d'expert (GEYSER, association spécialisée en médiation territoriale) est apporté, cela permet de faire avancer et évoluer les porteurs de projets dans la conception de leurs actions. Les projets seront étudiés à l'automne pour agrément par le comité régional.

atelier régional

Développer la formation en Limousin Un atelier pour lancer des pistes d'actions

Le Limousin est traditionnellement une région où les entrepreneurs du vivant ont de l'intérêt pour la formation tout au long de la vie. Le nombre de bénéficiaires de stages par rapport au nombre de contributeurs est l'un des plus élevés de France. En 2005, le comité a souhaité lancer une étude afin de développer l'offre de formation sur des enjeux et publics prioritaires. Elle a permis d'affiner la connaissance des besoins en compétences des contributeurs, ce qui n'avait jamais été fait en Limousin, d'analyser l'offre de formation et la comparer aux besoins, et d'identifier les potentiels de financement et les partenariats possibles.

> Partager le diagnostic

VIVEA Centre souhaitait mettre ce diagnostic à la disposition des professionnels des secteurs de la formation et de l'agriculture. Un atelier régional a ainsi été organisé le 12 mai dernier au Pôle de Lanaud, près de Limoges. Les personnes interrogées durant l'enquête, les élus VIVEA, des formateurs, des techniciens, des membres des OPA et des journalistes, étaient présents. La journée était présidée par Bernard Parry, président du comité VIVEA de la Creuse et du comité du Limousin, Bruno Bunisset, président du comité de Corrèze, et Françoise Lulek, présidente du comité de Haute-Vienne (voir photo ci-contre).

(suite page 3)



Les présidents des comités VIVEA du Limousin.

(suite de la page 2)

Valérie Lopez, conseillère VIVEA de la Creuse et de la Haute-Vienne, a présenté le plan régional de développement de la formation.

> Les trois caractéristiques de l'activité formation

En Limousin, les agriculteurs se forment beaucoup. 13,9% des 18679 contributeurs de la région ont suivi un stage contre 11% au niveau national, en Corrèze et en Creuse, ils sont plus de 15%. Dans la région, l'offre de formation est relativement standardisée et peu diversifiée. Beaucoup de stages visent l'adaptation à la réglementation, d'autres se concentrent sur le développement de compétences techniques. Les formations au management, à la gestion des ressources humaines et à la stratégie d'entreprise sont peu nombreuses.

On constate en parallèle une constante progression de la demande de formation. Entre 2003 et 2005, le nombre de dossiers présentés aux comités a augmenté de 17,3%, le nombre de stages réalisés était en hausse de 7,5% et le nombre de stagiaires a progressé de 10,1%. Au regard de ces différents éléments, VIVEA devra relever deux défis : la recherche de cofinancements pour maintenir l'activité formation au niveau actuel et le financement d'une offre qui permette aux agriculteurs de s'adapter.

> Quatre enjeux majeurs pour les contributeurs

L'étude a permis de repérer quatre enjeux majeurs auxquels les contributeurs auront à faire face :

- améliorer la qualité de vie et la compétitivité des entreprises ;
 - concilier projet d'entreprise, projet de vie et projet de société ;
 - anticiper le renouvellement des générations ;
 - développer des capacités à s'adapter et à se projeter dans l'avenir grâce à une offre de formation plus tactique et stratégique.
- Une réflexion a ensuite été organisée autour de ces quatre axes à travers cinq ateliers. Cela a permis de croiser les points de vue, de proposer des

Atelier (en sous-groupe): Comment par la formation permettre aux contributeurs VIVEA d'être acteurs de leurs choix ?

Le 1^{er} atelier a réuni élus et techniciens VIVEA, formateurs et membres d'organisations professionnelles. Il a été l'occasion, à partir d'un des quatre enjeux majeurs repérés dans l'étude, de s'interroger sur l'intérêt des formations stratégiques et de lancer des pistes d'actions.



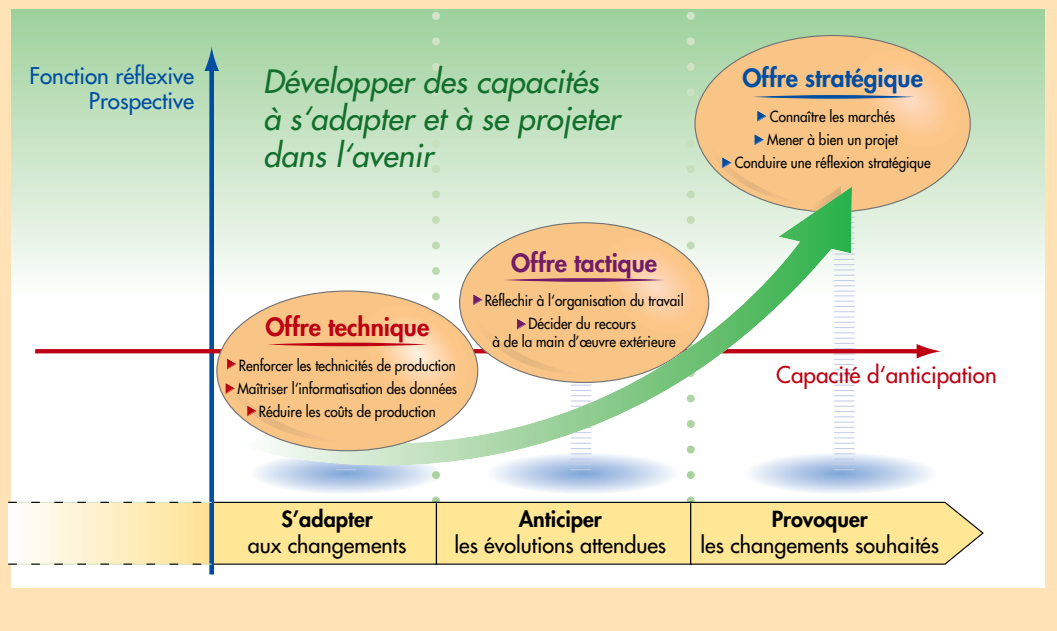
Un compte-rendu de la journée est disponible sur www.vivea.fr

La problématique repérée dans l'étude

Hier, s'il suffisait le plus souvent à l'agriculteur d'avoir à appliquer avec soin un itinéraire technique, demain, il conviendra surtout pour lui d'être capable d'anticiper les évolutions pour réorienter son activité en fonction des changements du contexte de plus en plus complexe et incertain. Les entrepreneurs auront à développer une grande réactivité et des facultés d'anticipation. Ils devront être en mesure d'analyser les opportunités et les menaces de leur environnement, les forces et les faiblesses de leurs entreprises, tout en considérant leurs aspirations personnelles pour être en mesure de définir des orientations stratégiques pour leurs entreprises. Si aujourd'hui la formation est le plus souvent conçue comme un lieu où l'on trouve une réponse à une question immédiate, elle devra à l'avenir être de plus en plus un lieu où l'entrepreneur « lève la tête du guidon ».

Les pistes d'action pour développer une offre de formation stratégique

Le groupe a commencé par identifier deux difficultés qui entravaient la mise en place des formations à la stratégie : la nécessité pour le stagiaire de prendre du temps pour conduire une réflexion et le coût financier important pour les organismes qui font souvent appel à des compétences extérieures sur ces thématiques. Les participants ont ensuite tenté de dégager des pistes d'actions. Ils ont tout d'abord souhaité faire de ce thème une priorité pour les comités qui pourraient élaborer des cahiers des charges destinés à favoriser la mise en place de formations à la stratégie. Ils ont ensuite jugé nécessaire d'accompagner le recrutement, car les agriculteurs sont a priori peu demandeurs de ce type de formation. Plusieurs pistes ont été évoquées : travailler en amont avec les agriculteurs et partir de leurs préoccupations concrètes, cibler le public, s'appuyer sur des réseaux professionnels, trouver les mots pour expliquer les objectifs et motiver les stagiaires. Au niveau pédagogique, il a été proposé de concevoir des stages qui associent temps collectifs et suivi individuel et aident le stagiaire à être « pro-actif ». D'autres pistes ont été proposées comme la mise en place de partenariats avec des organismes qui ont des compétences sur ce sujet et jouer ainsi la complémentarité des rôles.



Les autres ateliers en sous-groupes

- > Comment la formation peut aider les contributeurs VIVEA à concilier projet d'entreprise et projet de vie ?
- > Comment aider les femmes à mieux préparer leur avenir ?
- > Quel rôle pour la formation dans le renouvellement des générations ?
- > Quel rôle pour les organisations économiques et professionnelles dans l'élaboration des dispositifs de formation ?

règles
et procéduresUn guide de gestion
des cofinancements européens gérés par VIVEA

Afin d'encourager les organismes de formation à solliciter des cofinancements européens et de leur faciliter les démarches, un guide va être mis à leur disposition.

Le Plan stratégique triennal stipule que « VIVEA cherchera à multiplier son apport financier par des cofinancements ». Afin d'accompagner le développement des compétences et d'obtenir des fonds supplémentaires pour financer les actions de formation proposées à ses contributeurs, VIVEA a signé 17 conventions avec ses partenaires financiers : l'Union européenne¹, l'État² et les conseils régionaux³. Dans le cadre des plans de développement de la formation dans les territoires, les négociations se poursuivent afin de développer le volume de formation. Les contributeurs de VIVEA peuvent bénéficier sur la programmation (2000-2006) de fonds FSE (objectifs 1, 2 et 3) et de fonds FEOGA.

> Les organismes de formation peuvent solliciter plusieurs financements sur l'extranet de VIVEA

Depuis 2005, au moment de la saisie de la demande d'agrément sur l'extranet de VIVEA, les organismes de formation peuvent solliciter en ligne d'autres financements en fonction de la région, des thèmes, des dispositifs et des publics. L'organisme sélectionne un cofinancement dans la liste des conventions signées par VIVEA avec ses partenaires. Les demandes sont ensuite traitées par les comités territoriaux VIVEA, seules les actions ayant



obtenu un agrément VIVEA peuvent prétendre à un cofinancement.

> Un guide de gestion spécifique afin de faciliter les démarches

Lorsqu'elle distribue des fonds, l'Union européenne impose des règles strictes qu'il est nécessaire de respecter. VIVEA a souhaité mettre à la disposition des organismes de formation un guide de gestion des financements européens qui s'applique dans le cadre de la conduite d'actions de formation. Ce guide devrait répondre aux principales interrogations des organismes de formation partenaires de VIVEA.

Son sommaire est le suivant :

- 1 le processus de financement ;
- 2 le dossier de réalisation :
 - > liste des pièces à fournir par les organismes de formation pour toute demande de financement européen ;
 - > liste des pièces à fournir sur demande, lors d'un contrôle des pièces justificatives ;

- > la saisie du bilan financier sur extranet ;
- > la saisie de l'état récapitulatif des dépenses ;
- > la saisie du compte-rendu de réalisation ;
- 3 les obligations en matière de comptabilisation des dépenses ;
- 4 l'éligibilité des dépenses ;
- 5 la publicité ;
- 6 les contrôles ;
- 7 le modèle de convention entre VIVEA et un organisme de formation ;
- 8 les textes de référence.



La première version de ce document évolutif sera diffusée au mois de novembre sur www.vivea.fr dans la rubrique « organismes de formation » et sur l'extranet de VIVEA.

1) Mesure formation du PDRN (fonds FEOGA) et conventions régionales (fonds FSE et FEOGA).
2) Convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche concernant les diagnostics CAD.
3) Régions Alsace, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes.

Fonds social européen objectif 1 : ajustement structurel des régions en retard de développement

VIVEA a signé une convention avec la DRTEFP de Martinique.

FSE objectif 2 : reconversion économique et sociale des zones en mutation

VIVEA a signé deux conventions avec les DRTEFP de Basse-Normandie et de Languedoc-Roussillon.

N.B. : une partie seulement de ces régions est concernée par les conventions.

FSE objectif 3 : adaptation et modernisation des politiques nationale et européenne d'emploi, d'éducation et de formation
VIVEA a signé quatre conventions avec les DRTEFP de Franche-Comté, Lorraine, Poitou-Charentes, et la DRTEFP et le conseil régional de Bourgogne.

L'exemple de la Basse-Normandie

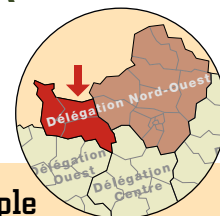
L'État a confié à VIVEA la mise en œuvre du dispositif cofinancé par des crédits du FSE au titre du DOCUP objectif 2 de la région. La convention a été signée pour la période 2005-2006 pour un montant de 636 212 € de crédits communautaires du FSE.

Les priorités

Dans les priorités transversales du FSE, VIVEA inscrit son projet à deux niveaux : le renforcement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour favoriser l'adaptation des contributeurs à l'évolution du métier et de la société d'une part, la qualification des travailleurs expérimentés d'autre part.

Les formations financées dans le cadre de cette convention se répartiront dans les priorités suivantes :

- > les TIC ;
- > la création de valeurs ajoutées ;
- > l'adaptation et l'anticipation ;
- > la maîtrise des systèmes de production ;
- > la GRH et l'organisation du travail ;
- > la formation de responsables ;
- > l'environnement (hors champ du PDRN) ;
- > le renouvellement des générations.



De nouvelles procédures pour permettre aux agriculteurs de s'inscrire en ligne aux formations individuelles et collectives

Depuis 2005, les organismes de formation qui souhaitent demander un financement à VIVEA doivent saisir une demande d'agrément sur l'extranet de VIVEA. Quant aux contributeurs VIVEA, ils peuvent aujourd'hui consulter sur le site internet de VIVEA l'ensemble des formations collectives agréées afin de faire leur choix mais ils n'ont pas encore la possibilité de s'inscrire en ligne. Ils doivent prendre contact avec l'organisme pour en savoir plus sur le programme et pour s'inscrire. S'ils souhaitent suivre une formation individuelle, ils n'ont pas d'information sur le site et doivent contacter le dispensateur qui prendra en charge une partie des démarches.

1^{ère} étape : fin 2006

> Une nouveauté : l'inscription en ligne

La nouvelle version de la rubrique « choisir une formation » sur www.vivea.fr va permettre aux exploitants agricoles de s'inscrire en ligne aux stages, que ceux-ci soient individuels ou collectifs. Cette possibilité sera particulièrement intéressante dans le cas des parcours individualisés ou modulaires. Afin de faciliter leur choix, alors que les internautes n'avaient accès qu'aux objectifs de la formation, ils disposeront bientôt du programme pédagogique. Les données présentées seront celles qui ont été saisies en ligne par le formateur au moment de la demande d'agrément.

> Une validation des inscrits par l'organisme de formation

L'organisme recevra alors un e-mail de préinscription de la part des stagiaires potentiels. Il validera ensuite les inscriptions par e-mail et devra motiver les refus éventuels. Cette modalité ne sera pas obligatoire ; si des stagiaires s'inscrivent directement auprès de l'organisme de formation, c'est ce dernier qui devra saisir leurs noms (dans la partie extranet du site). Il saura immédiatement si ces personnes sont finançables.

> Un dossier de réalisation simplifié

Lorsque la formation aura eu lieu, l'organisme devra confirmer en ligne le nom des présents sur le planning. Il connaîtra tout de suite le montant de la prise en charge sous réserve du contrôle des pièces par VIVEA. Comme auparavant, la feuille d'émargement devra être envoyée par la poste.

2^e étape : 1^{er} semestre 2007

> Des cahiers des charges pour les formations individuelles

À partir du premier semestre 2007, pour présenter à l'agrément des formations individuelles (bilans de compétences, VAE, permis...), les organismes de formation devront répondre à des cahiers des charges précis proposés par les comités territoriaux VIVEA. Les agriculteurs auront accès en ligne à la liste des formations individuelles agréées et pourront s'inscrire. Ils auront le choix entre quelques organismes de formation sélectionnés préalablement par VIVEA sur la base d'un cahier des charges. Les autres organismes n'auront pas la possibilité de proposer à l'agrément des formations de ce type et le nombre de formations agréées sera plafonné. Après la préinscription par le stagiaire et la validation par l'organisme, une demande d'agrément individuelle électronique sera saisie et la formation pourra commencer tout de suite.

> La gestion individuelle des dossiers par les stagiaires

Si un agriculteur souhaite suivre une formation non proposée sur le site internet de VIVEA (une formation longue à l'université, par exemple), à partir du premier semestre 2007 le dossier pourra être géré soit par l'organisme de formation, soit par l'agriculteur. Dans ce second cas, l'agriculteur remplira alors lui-même une demande d'agrément simplifiée et avancera les frais, VIVEA les lui remboursera sur présentation de facture.

Ces nouvelles procédures seront effectives à partir de la fin de l'année 2006 pour les trois premières, au premier semestre 2007 pour les deux suivantes. Un nouveau mémento sera mis à la disposition des organismes de formation.

N.B. : dès la fin de l'année 2006, sur l'extranet, lors de la saisie de la demande d'agrément, la saisie des sessions multiples ne sera plus réalisable, celle-ci sera remplacée par la possibilité de dupliquer des actions.

➔ Ce qui change pour les organismes de formation

Ils pourront :

- > proposer des formations individualisées ou modulaires sur l'extranet ;
- > ne plus saisir de sessions multiples sur la demande d'agrément de l'extranet ;
- > dupliquer des actions de formation sur la demande d'agrément de l'extranet ;
- > recevoir un e-mail de préinscription aux formations ;
- > envoyer un e-mail de confirmation (ou de refus) d'inscription ;
- > saisir en ligne le nom des stagiaires et savoir immédiatement si ceux-ci sont finançables ;
- > confirmer en ligne la liste des présents ;
- > répondre à un cahier des charges pour proposer des formations individuelles à l'agrément et être sélectionné (1^{er} semestre 2007).

➔ Ce qui change pour les agriculteurs

Ils pourront :

- > accéder à un programme pédagogique plus détaillé ;
- > s'inscrire en ligne aux formations individuelles, collectives et aux parcours modulaires ;
- > gérer eux-mêmes leurs demandes s'ils le souhaitent (1^{er} semestre 2007).

exemple de formation

Être acteur de son avenir professionnel

Dans un monde en mutation, les métiers de l'agriculture n'offrent pas toujours les perspectives ni le confort de vie promis par d'autres professions. Ici pas de 35 heures, le calendrier des vacances ou des loisirs reste soumis aux cycles naturels et les réformes de la Politique agricole commune exigent une adaptation parfois difficile. Devant ces contraintes professionnelles et personnelles, certains agriculteurs sont tentés de réorienter leur exploitation, voire de changer de profession. Pour les aider à bâtir un projet d'avenir serein, la chambre d'agriculture du Finistère a mis sur pied une formation destinée « à tout agriculteur du département en questionnement par rapport à son métier et son épanouissement dans ce métier », avec le soutien financier de VIVEA et de l'Union européenne, dans le cadre du programme EQUAL.

> De nouvelles stratégies pour rester agriculteur

La formation articule cinq jours de travail sur quatre à six mois environ. « Les quatre premières journées sont concentrées sur une période courte, une session toutes les deux semaines en moyenne, explique la formatrice spécialisée Anne Audrezet. Il s'agit essentiellement de mêler apports techniques (constitution d'un CV, évaluation de l'environnement socio-économique et du marché de l'emploi), bilan personnel et élaboration d'hypothèses et de projets professionnels ». La période entre le 4^e et le 5^e jour, beaucoup plus longue, est consacrée à l'appropriation du projet par la prise de contacts, la recherche d'information ou même en faisant un stage dans le domaine pressenti. Au bout du compte, « la plupart des agriculteurs qui ne sont pas contraints pour des raisons économiques de



En groupe, chacun exprime son vécu et, grâce à l'écoute active des autres, parvient « à clarifier ses objectifs, ses attentes et ses aspirations et à extraire de son panorama de vie les atouts à utiliser pour conduire son projet de changement ».

La dynamique de groupe

s'accompagne de quelques règles : « pas de jugement, ni des autres, ni de soi. Tout ce qui est dit dans le groupe appartient au groupe ». C'est cette émulation qui différencie, selon Anne Audrezet, cette formation d'un simple bilan de compétences et permet « à ceux qui ont la chance de pouvoir prendre le temps du recul de retrouver confiance dans l'avenir, qu'ils empruntent ou non une nouvelle voie ». De nouvelles sessions vont être organisées.

•

Alexandre Dubuisson

> Une réflexion collective et individuelle

Les stagiaires se nourrissent d'un aller-retour permanent entre un travail collectif et des entretiens individuels plus intimes « où l'on confie d'autres problèmes, familiaux ou de santé... ».

communication

Un espace documentaire sur www.vivea.fr

Depuis le mois de juillet, les internautes peuvent découvrir en ligne un espace documentaire sur www.vivea.fr. Une cinquantaine de documents produits et/ou financés par VIVEA sont ainsi mis à la disposition de tous. Ils sont classés en quatre catégories :

- des articles sur les conventions financières régionales signées avec nos partenaires.

> Repères ingénierie

Il s'agit de repères ingénierie élaborés par VIVEA et ses partenaires :

- « Lexique de la formation professionnelle » ;

- « Partenariat et formation : l'expérimentation Kaléinove. Analyse des monographies des partenaires » ;

- les fiches méthodes et les fiches repères Kaléinove : « Écoute active », « Mobilisation du public », « Analyse des besoins », « Partenariat et formation », « Conduite d'entretien individuel » ;

- les enseignements d'un appel à propositions : analyse des besoins, mobilisation des publics, partenariats de projets et évaluation : « Les enseignements transférables de l'appel à propositions éleveurs de bovins » et les recherches actions VIVEA n°3 : « Développer la formation : une expérimentation » ;

- « La fiche ressource évaluation » ;

- bonnes pratiques : « Évaluation du dispositif de formation "conduite du troupeau et santé animale" »

(suite page 7)

brèves

Promouvoir le remplacement pour motif de formation

La question du remplacement se pose pour de nombreux agriculteurs qui souhaitent aller en formation.

Un accord cadre en faveur du remplacement pour motif de formation a été signé entre VIVEA et la Fédération nationale des services de remplacement (FNSR) le 23 mai 2006.

Les actions de VIVEA et de la FNSR seront coordonnées afin d'engager des plans d'action au niveau départemental et de s'organiser de manière conjointe pour optimiser l'utilisation des moyens actuels et surtout mobiliser de nouveaux financements pour le remplacement destiné à la formation des chefs d'entreprises agricoles. Des partenariats régionaux de financement des actions de remplacement pour participer à des actions de formation vont être mis en place. Chaque accord territorial définira les publics prioritaires, le montant de financement accordé au niveau départemental par le CASDAR, les autres financements mobilisables, le mécanisme de versement des fonds et l'articulation de ce dispositif avec les autres actions conduites dans le cadre de la politique agricole départementale.

(suite de la page 6)

> **Thématiques**

Il s'agit des documents élaborés par VIVEA et ses partenaires, classés par thème :

brèves

Des taux d'annulation importants

Le taux d'annulation des formations agréées par VIVEA est de l'ordre de 35,6% en moyenne (de 22% à 58% selon les départements), ce qui entraîne une surcharge administrative relativement importante pour VIVEA et les organismes de formation.

Les plans de développement de la formation dans les territoires devraient améliorer l'adéquation entre l'offre et les besoins. La mise en place de la procédure qualité devrait favoriser un meilleur recrutement. Le travail d'analyse mis en place en Midi-Pyrénées d'une part et par la Direction ingénierie et formation d'autre part, a fait apparaître que c'était un phénomène très complexe. Plus que la région, la date ou le thème, ce sont les formations lourdes ou expérimentales qui posent des problèmes de recrutement. Il est plus facile de mobiliser pour des formations aux adaptations réglementaires mais celles-ci ne sont pas forcément en phase avec les orientations de VIVEA. Le recrutement fonctionne bien lorsque le projet est porté par des agriculteurs ou des réseaux locaux.

■ **Accompagner les agriculteurs fragilisés**

- > L'étude de l'ISARA: « Analyse des processus de fragilisation et du rapport au savoir en agriculture. Étude auprès d'agricultures et d'agriculteurs dans les Coteaux du Lyonnais »;
- > Les recherches-actions n°2 : « Accompagner les agriculteurs fragilisés » ;
- > Les événements VIVEA n°1 : « Quelle place pour la formation dans l'accompagnement des agriculteurs fragilisés ? » ;
- > Atelier VIVEA – 26 janvier 2006 – Journée interrégionale – Toulouse – Labège.

■ **Agriculteurs et territoires**

- > Les études VIVEA n°2 : « Agriculteurs et territoires, une étude en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur » ;
- > Les événements VIVEA n°3 : « Agriculteurs et territoires, quelles compétences pour agir en partenariat ? »

■ **L'égalité hommes/femmes**

- > Les événements VIVEA n°2: « Nouvelles facettes du métier pour les hommes et les femmes » ;
- > « Comment aider les femmes à mieux préparer leur avenir ? » Atelier organisé le 20 juin 2006 dans le cadre du projet de développement de la formation en Indre et Loire.

■ **Former les responsables professionnels**

- > Appel à propositions VIVEA pour la formation à la responsabilité ;
- > Étude VIVEA sur la formation de responsables - mars 2005 ;
- > Synthèse étude VIVEA Evaluation université apprenante – Guide des bonnes pratiques pour la formation des responsables agricoles.

■ **Communiquer sur le métier**

- > Les recherches actions VIVEA n°4: « Connaître, comprendre et expliquer le métier d'éleveurs de bovins ».

■ **Ressources humaines**

- > Étude sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines.

> **Filières**

Il s'agit de documents élaborés par VIVEA et ses partenaires, classés par filière. Les premières filières présentées sont les horticulteurs, les pépiniéristes (étude en Rhône-Alpes) et les producteurs de viande bovine (étude sur les besoins en formation).

! Cet espace documentaire est enrichi régulièrement, lorsqu'un nouveau document est mis en ligne un message apparaît en page d'accueil.

<http://www.vivea.fr/sites/internet/pages/EspaceDocumentaire/reperesregionaux.aspx>



Abonnez-vous !



Vous souhaitez connaître notre actualité et nos nouveaux documents mis en ligne, abonnez-vous à notre lettre électronique mensuelle :

<http://www.vivea.fr/Pages/ListeInformations/inscription.aspx>

brèves

Evaluation d'actions de formation relatives à la PAC

Face à l'importance des formations PAC, VIVEA et l'APCA ont souhaité mettre en place en partenariat un dispositif commun d'évaluation des formations conduites par les chambres d'agriculture. Les participants se répartissaient entre les formations sur les DPU et celles liées à la conditionnalité. Les méthodes pédagogiques étaient en majorité descendantes même si certaines étaient plus actives. Au total 88 participants sur 127 avaient déjà participé à des réunions d'information.

Les stagiaires étaient très satisfaits du contenu et des méthodes utilisées en particulier lorsque celles-ci étaient participatives, ils étaient satisfaits d'avoir pu échanger et d'avoir fait des simulations. Les attentes très concrètes des stagiaires : être informé sur la nouvelle PAC, gérer les documents, avoir des perspectives, ont été satisfaites. À l'issue de la formation les stagiaires restent cependant interrogatifs tout en ayant une vision positive des perspectives de leur exploitation (60%). Seulement 20% des stagiaires souhaitent suivre une nouvelle formation, la même proportion désire un accompagnement individuel. Il semble nécessaire qu'il y ait en début de formation un ajustement avec les attentes des stagiaires. Une synthèse sera diffusée prochainement.

Mise en place d'une politique qualité

Les modalités de mise en œuvre de la politique qualité décidée par le Conseil d'administration le 8 décembre 2005 ont été définies le 12 avril 2006. La démarche qualité est validée d'une manière expérimentale pour 2006. Son référentiel est bâti autour de trois axes de progrès :

- > améliorer l'émergence des besoins et la prise en compte des demandes des contributeurs ;
- > favoriser l'accès à l'information sur les formations, améliorer le recrutement ;
- > prendre en compte dans la formation les attentes individuelles des participants et leur expérience.

Ce référentiel constitue le cadre de référence de la qualité de la formation pour l'ensemble des comités. La mise en œuvre de la démarche repose sur la mobilisation et l'action des comités et des équipes techniques de VIVEA. Les organismes de formation seront informés avant le dépôt de la demande d'agrément des conditions d'éligibilité à la démarche qualité.

in:fo

Une publication de VIVEA
81 boulevard Berthier, 75017 Paris
Siren: 440.656.247.
Tél.: 01.56.33.29.00.
Fax: 01.56.33.29.19.
E-mail: redaction@vivea.fr
Internet: www.vivea.fr

Directeur de la publication
Jean-Jacques Loussouarn
Responsable éditoriale et rédactrice
Cécile Ghiringhelli

Photos
Cécile Ghiringhelli
et Anne Flour

Conception et réalisation
Incidences